



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°18 du 19 février 2018

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°18 du 19 février 2018

- Spécial DRDJSCS -

SGARDRDJSCS

Arrêté n°2018/SGAR/DRDJSCS/13 du 19 février 2018 portant création, composition de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et nomination au sein de cette commission

**Secrétariat Général
pour les Affaires régionales**



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE N° 2018/SGAR/DRDJSCS/13
portant création, composition de la commission régionale
de la jeunesse, des sports et de la vie associative
et nomination au sein de cette commission

La préfète de la région Pays de la Loire
Préfète de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU Le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU Le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU Le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN préfète de la région Pays-de-la-Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU L'avis du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire du 19 janvier 2018 ;
- VU L'avis du comité régional olympique et sportif, en date du 1^{er} février 2018 ;
- SUR la proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1

Une Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (CRJSVA) est créée dans la région des Pays-de-la-Loire.

Cette commission intègre désormais les compétences des instances suivantes :

- le comité régional de développement de l'information jeunesse,
- les instances de concertation relatives aux chantiers de jeunes bénévoles,
- le groupe régional de pilotage du programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme,
- la commission régionale du sport de haut niveau.

Les compétences déconcentrées du Centre national pour le développement du sport (CNDS), créé par décret n°2006-248 du 2 mars 2006 et remplaçant le Fonds national pour le développement du sport (FNDS), ne sont pas transférées à la CRJSVA.

Elle est compétente pour formuler un avis sur le développement de l'information jeunesse, l'analyse des besoins en personnels qualifiés en matière de jeunesse et de sport, en matière de concertation relative aux chantiers de jeunes bénévoles, en ce qui concerne le pilotage du programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture dans le cadre de la prévention de l'illettrisme et sur la mise en œuvre des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau.

Cette commission est présidée par la Préfète de la région des Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, ou son représentant.

Article 2

La CRJSVA des Pays de la Loire est composée comme suit :

1) au titre des services déconcentrés de l'État et des établissements publics ayant leur siège dans la région relevant des champs de la jeunesse et des sports

- le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique ou son représentant ;
- la directrice départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Loire-Atlantique ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale du Maine-et-Loire ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne ou son représentant ;
- le directeur départemental de la cohésion sociale de la Sarthe ou son représentant ;

- le directeur départemental de la cohésion sociale de la Vendée ou son représentant ;
- le Recteur de l'académie de Nantes ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- le directeur du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- représentant les caisses d'allocations familiales des Pays de la Loire, la directrice de la caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de la Vendée ou son représentant.

2) au titre des collectivités territoriales ou de leurs groupements

- Madame la présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de la Mayenne ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de la Sarthe ou son représentant ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de la Vendée ou son représentant ;
- Madame la maire de Nantes ou son représentant ;
- Monsieur le maire de Saint Nazaire ou son représentant ;
- Monsieur le maire du Mans ou son représentant ;
- Monsieur le président de la communauté de communes Sud Retz Atlantique ou son représentant.

3) au titre des groupements professionnels et organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la jeunesse des sports

- Madame Christine CAUCHON-DANET, présidente du comité départemental Loire-Atlantique de la Fédération sportive et culturelle de France, représentant le Conseil Social du Mouvement Sportif (C.O.S.M.O.S.) ;
- Madame Michelle BUREAU, Déléguée régionale du Conseil national des employeurs associatifs (C.N.E.A.) ;
- Madame Francine DESNOS, Secrétaire régionale de la Confédération Générale du Travail (CGT) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- Madame Anne LASNE, Secrétaire académique de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA-Éducation) des Pays de la Loire.

4) au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire désignées après avis du comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

- Monsieur Régis BALRY, président du Comité régional des associations de jeunes et éducation populaire (CRAJEP) ou son représentant ;
- Monsieur Manuel GRESILLON, président du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) des Pays de la Loire ou son représentant ;
- Madame Sandra MAISONNEUVE, représentant les Francas des Pays de la Loire ;
- Monsieur Benoît MERRER, représentant la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture ;
- Madame Prune POUVREAU, représentant l'association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (AFOCAL).

5) au titre des associations sportives, désignées après avis du comité régional olympique et sportif

- Monsieur Yannick SUPIOT, président du comité régional olympique et sportif (CROS) des Pays-de-la-Loire ou son représentant ;
- Monsieur Joseph BARON, président de la ligue d'athlétisme des Pays de la Loire ;
- Monsieur Gérard LOISEAU, président de la ligue de football des Pays de la Loire ;
- Monsieur Jean-Louis PROVOST, président du comité régional sport pour tous.

Article 3

Les membres de la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables à compter de la date de signature du présent arrêté. La Commission Régionale peut s'adjoindre toute autre personne à titre de personnalité qualifiée sans voix délibérative.

Article 4

Les services de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale assurent le secrétariat de cette instance.

Article 5

Le Secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale assure l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **19 FEV. 2010**


Nicole KLEIN

